



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 86630

## Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les vives inquiétudes des professionnels de la restauration relatives à la TVA. Les négociations avec les partenaires européens pour obtenir la baisse du taux de TVA dans le domaine de la restauration ont échoué. La baisse de la TVA à 5,5 % aurait pourtant pu permettre de relancer l'activité économique de ce secteur d'activité, promouvoir le tourisme et créer des emplois. La TVA en matière de restauration reste donc distincte selon qu'il s'agit de restauration rapide ou de restauration sur place. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de remédier à cette disparité de traitement et permettre l'uniformité fiscale de la restauration.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. Malgré les signes encourageants qui ont pu être donnés par nos partenaires au cours de ces trois années de négociation et la détermination très forte du Gouvernement de les rallier à sa proposition d'extension du taux réduit de la TVA aux services de la restauration, le dernier conseil des ministres des finances de l'Union européenne, qui s'est tenu le 24 janvier dernier, n'a pas permis d'obtenir l'accord unanime qui aurait permis l'application de cette mesure dans le respect du droit communautaire. Cela étant, le compromis qui vient d'être obtenu par la présidence autrichienne entre les vingt-cinq États membres de l'Union prévoit qu'une étude sera confiée à des experts indépendants afin d'évaluer l'impact que pourrait avoir sur le marché intérieur l'application de taux réduits sur les services qui sont rendus localement. Il est important de relever que le cahier des charges de cette étude comporte, à la demande de la France, une mention spéciale sur les services de restauration. Si ce rapport, qui sera remis au Conseil par la Commission avant la fin de l'année 2007, conclut comme nous l'estimons que des mesures de ce type n'induisent pas de perturbations dans le bon fonctionnement du marché intérieur, la France disposera d'arguments de poids pour solliciter la poursuite des négociations sur ces nouvelles bases.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86630

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 21 février 2006, page 1739

**Réponse publiée le** : 21 mars 2006, page 3088